

**TRES  
HUMBLE FELICITATION.  
SUR  
L'ANNIVERSAIRE DE LA  
NAISSANCE**

**DE  
SON ALTESSE SERENISSIME  
MONSEIGNEUR**

**ERNEST  
AUGUSTE,**

**DUC DE SAXE,**

**&c. &c. &c. &c. &c.**

**FAITE ET PRESENTÉE**

**PAR SON TRES HUMBLE SERVITEUR**

**J. F. RAISON,**

**LE 19<sup>e</sup> AVRIL 1726.**

---

**A WEIMAR,  
CHEZ JEAN LEONARD MUMBAC, IMPRIMEUR DE LA COUR.**

19/4 26.

24.

TRES  
HOMME FELICITATION  
L'ANNIVERSAIRE DE LA  
NAISSANCE

DE  
SON ALTESSE SERENISSIME  
MONSIEUR

ERNEST  
AUGUSTE

DUC DE SAXE

PAR SON TRES HONNABLE SECRETAIRE

J. F. RAISON

LE 15 AVRIL 1740

Paris chez la Citoyenne de la Cour



Sans Condamner les pleurs que l'eglise en ce-  
jour  
Verse sur le trepas de JESUS son amour,  
Je ne puis m'empêcher, prenant une autre voie,  
De jeter des élans, & des eclats de joie.  
Ce jour que son motif regarde malheureux  
Est tenu, par le mien, pour l'objet de nos vœux,  
Et cetté mort enfin qui fait Couler ses larmes  
Me fait au lieu de pleurs y rencontrer des charmes.  
En est il en effet, de si grands de si doux  
Que ceux que cetté épouse y trouve en son époux?  
Fut-il jamais amour si puissant & si tendre?  
Qui de nous eut osé l'esperer ou l'attendre?  
De juge qu'il étoit il se fait Criminel,  
Et sur la Croix pour nous il souffre Comme tel.  
Sans cet excès d'amour, digne objet de sa haine,  
L'homme étoit le fujet d'une éternelle peine.  
Mais ce divin sauveur se charge de nos faits  
Et nous merite au ciel des plaisirs à jamais.  
Si le *grand Augustin* † osa bien dire heureuse  
La faute qui nous est encore si facheuse;  
Pourquoi puis je pas dire heureuse cette mort,  
Qui nous prepare au ciel un si glorieux sort?

Faisons donc eclater aujourd'hui nôtre joie,  
 Et profitons des biens que le Ciel nous envoie.  
 Rejouissons nous tous, de voir JESUS souffrir,  
 Et nous donner la vie, en voulant bien mourir.  
 Ne faisons point non plus la moindre resistance  
 A nous abandonner à la jouissance,  
 Sur un autre sujet qui s'offre en ce beau jour  
 Et qui doit rejouir & la ville & la Cour.  
 Qui peut nous Condamner? notre joie est trop juste,  
 En pareil jour naquit le Duc *ERNEST AUGUSTE*  
*Ce Prince* si Clement, si Sage, si pieux,  
 Si gracieux, si bon, si doux, si genereux;  
 En un mot de ses gens, les plaisirs, les delices,  
 Qui ne fait ce que C'est que d'injustes Caprices;  
*Prince* que les vertus élevent jusqu' au Ciel,  
 Qui merite le titre, & le nom d'immortel.  
*Prince* au seul nom duquel je ressens de la joye,  
 Et dont puissent les jours être filés de foye;  
*Prince* à qui je souhaite une prosperité,  
 Qui surpasse, en tout sens, toute felicité;  
 Dont puissent les enfans jusqu' au bout de la terre  
 Porter, à leurs souhais, & la paix, & la guerre;  
*Prince* enfin qu'on verroit, si mes vœux avoient lieu,  
 Au dessus de tout homme, & de tout demidieu,  
 Et dont je ne souhaite, en ce monde qui passe,  
 Que l'honneur de lui plaire, & l'honneur de la grace.

---

† O felix Culpa! quæ nobis talem ac tantum meruit habere redemptorem.



TRES  
HUMBLE FELICITATION.  
SUR  
L'ANNIVERSAIRE DE LA  
NAISSANCE

DE  
SON ALTESSE SERENISSIME  
MONSEIGNEUR

NEST  
GUSTE,

UC DE SAXE,

&c. &c. &c. &c. &c.

FAITE ET PRESENTÉE

SON TRES HUMBLE SERVITEUR

J. F. RAISON,

LE 19<sup>e</sup> AVRIL 1726.

A VEIMAR,  
ONARD MUMBAC, IMPRIMEUR DE LA COUR.

19/4 26.

24.

